Foire agricole DE RÉALMONT Tarn

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

01/02 AVRIL 2017

Matériel Agricole et Véhicules Utilitaires d'OCCASION

1—ADMISSION

Ne sont admis que les exposants de matériel, outillage, motoculture à caractère agricole et d'OCCASION.

Pour le secteur des véhicules utilitaires d'occasion, voir les conditions spéciales d'admission en 5

(cf. : autorisation de vente au déballage)

Une commission de contrôle est établie sur le champ de foire.

Une date limite d'inscription est prévue pour les exposants professionnels, agriculteurs ou amateurs habituels.

Toute nouvelle demande est à faire au plus tôt avec le formulaire de demande d'emplacement à compléter et à renvoyer.

Le bureau

2 - RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS

Par téléphone 05 63 79 25 87 : mardi, mercredi, jeudi : 9h à 12h et 14h à 18h
ou par mail : lesrealites@orange.fr
ou par courrier au 20 bis Rue Cabrouly 81120 Réalmont

A l'inscription, vous devez énumérer vos matériels et la surface nécessaire. Pour éviter les litiges, vous ne pouvez pas réserver pour une autre personne.

PERMANENCE Place du Foirail ☎ *05 63 45 55 26*
UNIQUEMENT *du mercredi 29 Mars au lundi 3 Avril 2017*
mercredi : 14 h à 18 h, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h
samedi et dimanche : 6 h à 19 h, lundi : 9 h à 12 h

3 - MISE EN PLACE DU MATÉRIEL ET PAIEMENT DU DROIT DE PLACE

Tout exposant inscrit, **doit obligatoirement avant son installation, s'adresser à la permanence** afin de se faire désigner son emplacement et s'acquitter du droit de place.

4 - DÉCHARGEMENT - STATIONNEMENT

Installation du matériel à partir du mercredi après-midi précédant la foire.
Le matériel doit être présenté stable pour la sécurité du public, aucun véhicule ne pourra stationner sur le champ de Foire sauf autorisation du comité.
Stationnements interdits aux véhicules de plus de 3.5T sur la RD 612 (route Albi Castres).
Nous vous demandons de vous garer à la zone artisanale (arrêté municipal en vigueur).

Tournez la page →

Réalités Réalmontaises
Comité des Fêtes et de la Foire Agricole
20 bis, rue Cabrouly, 81120 RÉALMONT
Tél. : 05 63 79 25 87 - les realites@orange.fr

REALITES REALMONTAISES

PERMANENCE de la FOIRE
Place du Foirail
du mercredi 29 mars 14h au lundi 3 avril 12h
Tél. : 05 63 45 55 26

5 - CONDITIONS SPÉCIALES D'ADMISSION des VÉHICULES UTILITAIRES D'OCCASIONS

Sur ce secteur, **ne seront acceptés uniquement les véhicules dont le propriétaire est inscrit au Registre du Commerce de Véhicules Automobiles ou inscrit à la MSA, les véhicules d'OCCASION de + de 2 ans, et être conforme aux normes de circulation. Aucun de ces véhicules ne sera autorisé sur les autres secteurs de la foire.** A l'inscription, vous devez donner impérativement la surface utile du véhicule (plaque de tare). Pensez à vous munir des documents obligatoires de vente (certificat de cession, de non gage...)

6 - ENLÈVEMENT DU MATÉRIEL

- L'enlèvement du matériel **sera possible uniquement de 19 h à 21 h le samedi et dimanche.**
- Toutefois, une dérogation exceptionnelle peut être accordée par le Comité, en fonction de la densité des visiteurs, pour le chargement du petit matériel avec un véhicule particulier.
- **Le champ de foire étant sous surveillance** les nuits du 30 au 31 mars, du 31 mars au 1er avril et du 1er au 2 Avril **de 21h à 6h, le matériel acheté ne peut être enlevé qu'avec accord des organisateurs.** A votre demande, un bulletin d'enlèvement du matériel sera établi à la permanence de la foire et devra être présenté aux agents de sécurité engagés par le comité.
- Les emplacements doivent être libérés **avant le mardi 4 Avril 2017** 17 heures **impérativement** (compte tenu du marché du mercredi).

7 - RESPONSABILITÉ

Malgré la surveillance par des professionnels pour les 3 nuits du 30 au 31 mars, du 31 mars au 1er avril, du 1er au 2 Avril, le *Comité ne peut être considéré comme responsable en aucun cas des incidents, accidents ou vols* de quelque nature que ce soit, survenant dans le cadre de la Foire.

8 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La présentation du matériel implique pour l'exposant l'acceptation du présent règlement.

Ces mesures sont nécessaires pour une bonne organisation de la foire. Elles faciliteront votre travail et vous permettront de présenter au mieux votre matériel.
Nous comptons sur votre compréhension.
Cordialement, *Le Comité.*



La Foire Agricole de Réalmont est organisée par des bénévoles ... qui œuvrent au mieux pour vous accueillir, alors soyez zen !...

PENSEZ A LA MISE EN CONFORMITÉ DU MATÉRIEL

Renseignez-vous auprès de :

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, et de l'Emploi de Midi-Pyrénées 5 Esplanade Campano Caffarelli BP98016 31080 TOULOUSE CEDEX 6
Tél 05 62 89 81 00

Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, et de l'Emploi du Tarn 44 Boulevard Maréchal Lannes BP18 81027 ALBI CT Tél. 05 63 78 32 00

Mutualité Sociale Agricole Midi Pyrénées Nord 14 rue de Ciron 81017 ALBI CEDEX 9
Tél. 05 63 48 40 40